

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article349>



Phase intra-académique du mouvement

Postes "à cheval"

- Technique - Archives - Archivage Mutations -



Publication date: mercredi 20 juin 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les postes à service partagé (PSP)

- Les PSP sont des postes implantés à titre définitif dans un établissement, mais qui comportent un Complément de Service, dans la même discipline, à Donner (CSD) dans un autre établissement de la même ville ou d'une autre commune (limitrophe ou non).
- La multiplication de ces postes est une des conséquences de la politique ministérielle et de la gestion rectorale, à l'heure près, des horaires élèves et professeurs, dans le cadre d'une DHG minimaliste attribuée aux établissements.
- La liste des postes à *cheval* est normalement publiée sur le site du Rectorat : <http://www.ac-dijon.fr>.



Syndicat national des enseignants de Second degré

PS:

Glossaire :

- **Poste à Service Partagé (PSP)** : poste fixe à *cheval* sur deux établissements. L'établissement support est celui où l'on effectue le plus grand nombre d'heures.
- **Complément de service à recevoir (CSR)** ou **à donner (CSD)** : appellation des heures formant le poste à cheval, selon qu'elles sont situées dans l'établissement en excédent ou en déficit d'heures (sur des postes fixes).